



FICHE PÉDAGOGIQUE
Description des activités

VISAVIS
CHEMIN DES DROITS HUMAINS
INTERLAKEN

DESCRIPTION

En parcourant le Chemin des droits humains VISA-VIS à Interlaken, les jeunes se familiarisent avec les droits humains et prennent conscience de leur portée dans la vie quotidienne. Ils et elles prêtent attention à des éléments du paysage urbain et cherchent à comprendre en quoi ils sont importants pour notre liberté, notre sécurité et le respect de nos droits. Pour stimuler la réflexion, nous avons conçu des activités ludiques et rassemblé une quinzaine de textes brefs reflétant différentes perspectives sur les thèmes abordés. Avant et après l'excursion, les jeunes s'interrogent en classe sur ce qui rend l'espace public inclusif et convivial, en approfondissant un thème ou un élément urbain de leur choix, en imaginant l'avenir dans une ville où il fait bon vivre et en élaborant des propositions pour contribuer à cet objectif à l'endroit même où ils et elles habitent.

COMPÉTENCES ET INTÉGRATION AUX PLANS D'ÉTUDES

L'éducation citoyenne, l'éducation en vue du développement durable et les capacités transversales occupent une place centrale dans les plans d'études suisses. Le Chemin des droits humains et le présent dossier pédagogique contribuent à l'enseignement de ces thèmes et au développement des compétences associées. Nous ne donnons ci-dessous qu'un aperçu des correspondances possibles avec les plans d'études cadres.

SECONDAIRE I – 3^E CYCLE

- SHS 31 : Analyser des espaces géographiques et les relations établies entre les êtres humains et entre les sociétés à travers ceux-ci.
- SHS 32 : Analyser l'orientation collective des sociétés humaines d'ici et d'ailleurs à travers le temps.
- SHS 33 : S'approprier, en situation, des outils et des pratiques de recherche adaptés aux problématiques des sciences humaines et sociales.
- SHS 34 : Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique.
- SHS 35 : Analyser la problématique éthique et le facteur religieux pour se situer.
- FG 34 : Planifier, réaliser, évaluer un projet et développer une attitude participative et responsable.

→ PER. Plan d'étude romand, www.plandetudes.ch

MATURITÉ GYMNASIALE

- Géographie 4.1.2 : « Les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale sont capables d'analyser des systèmes et processus spatiaux dans des lieux d'apprentissage extrascolaires. »
- Histoire 4.3.4 : « Les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale sont capables de décrire les

institutions politiques aux niveaux communal, cantonal, national et supranational, et de connaître les droits démocratiques afin de contribuer à l'action politique contemporaine et à l'évolution de la société et de la nature. »

- Économie et droit 2.2 : « Les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale sont capables de réfléchir à leurs propres valeurs, de les comparer à celles d'autrui et de faire face à des dilemmes d'ordre moral. »
- Philosophie 4.2.3 : « Les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale sont capables d'appliquer les concepts et théories de philosophie politique à la société actuelle (par ex. droits de l'homme [...]). »

→ CDIP - Plan d'études cadre Écoles de maturité gymnasiale

ÉCOLES DE CULTURE GÉNÉRALE

- Objectifs généraux du domaine d'étude Sciences humaines et sociales : « Les élèves deviennent à la fois plus aptes et plus enclins à la compréhension interculturelle, plus respectueux envers autrui ainsi qu'à l'égard de la nature et des environnements créés par l'homme. L'enseignement renforce leur sentiment de responsabilité par rapport au développement durable. L'École de culture générale prône que nul ne doit subir de discrimination en raison de son sexe, de son appartenance ethnique, de sa position sociale, d'un handicap ou de ses convictions. Les élèves apprennent à comprendre et analyser les évolutions et les problématiques socio-économiques et spatiales actuelles, à esquisser des solutions et à se former leur propre opinion. L'enseignement des sciences humaines et sociales leur donne les bases nécessaires pour une participation active aux processus démocratiques. »

→ CDIP - Plan d'études cadre pour les écoles de culture générale

ÉCOLES PROFESSIONNELLES

- Objectifs de formation Éthique : « En situations sociales, les personnes en formation agissent avec empathie et prennent en compte d'autres perspectives. Elles distinguent leurs propres intuitions morales de celles d'autrui ; elles soumettent les décisions prises et les façons d'agir dans des situations nouvelles et inconnues au crible de principes éthiques. Dans leur contexte PPS, les personnes en formation savent relever le défi de situations où sont menacées l'intégrité et la dignité humaine et où l'environnement naturel est en péril. Elles répondent de leurs actes pour elles-mêmes, pour autrui et en vue de la conservation du milieu naturel. »
- Idée directrice Politique : « Par l'analyse [du] fonctionnement [des processus politiques], les personnes en formation saisissent les lignes de force qui structurent le monde dans lequel elles vivent ; elles découvrent ainsi tout l'intérêt qu'elles pourraient avoir à participer à la vie civique, de même que les moyens qu'elles doivent se donner pour y parvenir. »
- Objectifs de formation Droit : « Les personnes en formation reconnaissent les règles juridiques importantes pour la société. Elles identifient les

valeurs et les logiques sous-jacentes à ces règles et jugent de la pertinence de ces dernières pour la société dans laquelle elles vivent, notamment dans une perspective historique. »

→ OFFT. Plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale. Un nouveau plan d'étude doit entrer en vigueur en 2026

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

- Sciences sociales, domaine de formation 7.1 : « Les personnes en formation sont en mesure d'utiliser des arguments et des motifs sensés dans la discussion sur des aspects moraux de la vie en commun et des rapports avec la nature et exiger des autres des arguments et des motifs judicieux. »
- Sciences sociales, domaine de formation 8.2 : « Les personnes en formation sont en mesure d'analyser des exemples concrets de développement durable tirés de divers domaines de la vie courante (politique, économie et travail, alimentation, habitat, loisirs, consommation, etc.). »
- Histoire et institutions politiques, domaine de formation 2.1 : « Les personnes en formation sont en mesure de reconnaître les droits et devoirs civiques, notamment en matière de droits de l'homme et de démocratie [et] identifier les possibilités en découlant pour les citoyens de faire valoir les intérêts. »
- Histoire et institutions politiques, domaine de formation 5.1 : « Les personnes en formation sont en mesure de s'engager en tant que membres responsables de la société en faveur de la prospérité des générations futures, notamment dans le domaine de l'apprentissage dans une perspective globale et du développement durable. »

→ SEFRI. Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle

GÉNÉRALITÉS

DISCIPLINES

- Culture générale
- Histoire & institutions politiques
- Philosophie & éthique
- Économie & droit
- Géographie
- Sociologie

THÈMES

Droits humains, développement durable, participation sociale, participation politique, urbanisme/aménagement du territoire

DEGRÉS

Secondaire I et II

DURÉE

Visite du Chemin des droits humains VI-SAVIS : 90-120 minutes. Préparation et approfondissement en classe : de 90 minutes à plusieurs leçons.

FORME SOCIALE

Classe entière, travail individuel, travail en groupe

ARTICLE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

ARTICLE 1 LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.



ACTIVITÉ N° 1

« À LA DÉCOUVERTE DU CHEMIN DES DROITS HUMAINS »

« Qu'est-ce qu'un lieu propice au respect des droits humains? » C'est à cette question que tente de répondre le Chemin des droits humains VISA VIS à Interlaken. Ses quatorze postes incitent à une réflexion sur les éléments du paysage urbain qui ont une influence sur le vivre-ensemble, la justice, la liberté et la santé. Parmi eux, la gare, le lieu de culte, le banc, le monument, etc. Des activités ludiques et de brefs textes écrits par des personnes d'horizons divers (balayeur de rues, jeunes politicien-nes, spécialiste de l'épuration des eaux...) invitent à adopter un autre regard sur notre réalité habituelle et à prendre conscience de l'importance des droits humains dans notre vie quotidienne.

Le Chemin des droits humains VISA VIS est gratuit (+ coût du déplacement à Interlaken).



OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Les élèves sont capables de restituer la teneur fondamentale des quelques droits humains.
- En adoptant différentes perspectives, les élèves réfléchissent de manière empathique à l'importance de certains éléments urbains pour les droits humains.
- Les élèves ont conscience de la pertinence des droits humains pour une vie en société qui préserve la dignité humaine.



DURÉE

90-120 minutes
(+ déplacement à Interlaken et retour)



MATÉRIEL

- Aide-mémoire à distribuer aux élèves (annexe 1)
- Carnet d'exploration du Chemin des droits humains VISA VIS, à commander sur : www.amnesty.ch/visavis
- Matériel pour écrire

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

1 PRÉPARATION

Outre les démarches habituelles pour organiser une sortie de classe, voici ce que vous pouvez faire pour préparer votre excursion à Interlaken :

- Commandez suffisamment de Carnets d'exploration du Chemin des droits humains VISAVIS sur www.amnesty.ch/visavis pour que chaque élève ait son exemplaire. Ils vous seront livrés à l'adresse indiquée dans un délai de dix jours.
- Lisez l'aide-mémoire avec le descriptif de l'activité et choisissez la variante adaptée à votre groupe (A ou B). La variante A requiert davantage de lecture et va plus en profondeur que la variante B.
- Imprimez autant d'exemplaires de l'aide-mémoire que de groupes de trois personnes que vous prévoyez de constituer.
- Pour le trajet aller en train, prenez un billet jusqu'à la gare « Interlaken Ost ». L'auberge de jeunesse d'Interlaken se trouve tout près de la gare et constitue un bon point de départ pour parcourir le Chemin des droits humains. Le retour peut se faire indifféremment depuis la gare « Interlaken West » ou « Interlaken Ost ».
- Note sur l'accessibilité: le Chemin des droits humains peut être parcouru en fauteuil roulant. Les panneaux sont montés à environ un mètre du sol. Le chemin comprend des textes et des images. Une fonction audio (synthèse vocale) n'est pas prévue pour l'instant.

2 FORMER DES GROUPES ET EXPLIQUER L'ACTIVITÉ (10 MIN.)

Rassemblez les jeunes autour du poste « La gare » à côté de l'auberge de jeunesse d'Interlaken (sortie côté ouest). L'emplacement est indiqué sur la carte à la fin du Carnet d'exploration.

Formez des groupes de trois personnes. Distribuez les Carnets d'exploration et demandez aux élèves d'inscrire leur nom sur la première page, ainsi qu'un numéro de portable à appeler en cas de problème ou d'urgence (votre propre numéro ou celui d'une autre personne qui accompagne le groupe). Assurez-vous que vous avez le numéro de portable d'au moins un-e élève par groupe. Communiquez aux groupes l'heure à laquelle ils doivent vous retrouver, soit au même endroit, soit dans un autre lieu (par exemple à la gare « Interlaken West »). Donnez à chaque groupe un aide-mémoire (variante A ou B) et expliquez oralement l'activité. Répondez aux éventuelles questions et attribuez un poste de départ à chaque groupe.

3 PARCOURIR LE CHEMIN DE DROITS HUMAINS (ENV. 90 MIN.)

Chaque groupe se rend de manière autonome au poste de départ qui lui a été attribué et effectue les activités comme expliqué dans l'aide-mémoire. Après le poste de départ, les groupes sont libres de choisir les suivants. L'ordre et le nombre de postes visités

peuvent varier d'un groupe à l'autre. À l'heure fixée, tous les groupes se retrouvent au lieu de rendez-vous.

4 CONCLUSION (5 MIN.)

Demandez aux groupes comment s'est passée la visite. Demandez-leur de conserver le Carnet d'exploration pour des activités en classe. Communiquez la suite du programme d'excursion.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour préparer les élèves aux thèmes abordés durant la visite, nous vous recommandons d'effectuer avec eux l'activité no 2 du dossier pédagogique. Les activités nos 3 à 5 conviennent bien pour un travail d'approfondissement en classe après la visite du Chemin des droits humains.

Si vous avez choisi la variante B, les jeunes auront effectué les activités « Réflexion » et « Activité » du Carnet d'exploration, mais n'auront pas lu les textes. Il est possible dans ce cas de le faire en classe dans le cadre du travail d'approfondissement.

SOURCES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous trouverez toutes les informations et documents relatifs au Chemin des droits humains VISAVIS sur : www.amnesty.ch/visavis



ACTIVITÉ N° 2

« MES BESOINS, NOS DROITS »

Cette activité convient bien pour préparer les élèves à la visite du Chemin des droits humains VISA VIS. Les jeunes discutent en petits groupes des règles nécessaires à la vie en société et des besoins qui doivent être remplis pour que tout le monde y ait sa place et se sente bien. Les jeunes notent leurs idées, les comparent entre elles et établissent des correspondances avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, et éventuellement avec les articles relatifs aux droits fondamentaux de la Constitution fédérale.



OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Les élèves identifient les règles nécessaires et les besoins fondamentaux à satisfaire pour vivre ensemble dans le respect de la dignité humaine.
- Les élèves analysent les similitudes et les différences entre leurs propres propositions et la Déclaration universelle des droits de l'homme (et éventuellement la Constitution fédérale).
- Les élèves prennent conscience de l'importance des droits humains pour vivre ensemble dans le respect de la dignité humaine.



DURÉE
30-45 minutes



MATÉRIEL

- Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), à commander sur : <https://www.amnesty.ch/fr/education-aux-droits-humains/ecole/materiel/outils/materiel-pour-vos-lecons>
- Petits rectangles de papier ou Post-it
- Feutres

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

1 RÉFLÉCHIR ENSEMBLE AUX BESOINS ET AUX RÈGLES (5 MIN.)

Demandez aux jeunes d'imaginer qu'ils et elles sont en train de créer un État. Individuellement, ils et elles notent sur trois Post-it (ou rectangles de papier) trois choses qui leur semblent importantes pour que tout le monde puisse vivre (ensemble) dignement dans ce nouvel État. Les élèves peuvent écrire des mots qui se rapportent à des besoins (p. ex. « café ») ou formuler des règles (« Tout le monde doit... »).

Pour les élèves plus jeunes, il est possible de préparer des questions auxquelles il leur sera demandé de répondre, p. ex. « Qu'est-ce qui est important pour moi? », « De quoi ai-je besoin pour aller bien? »

2 DISCUTER DES BESOINS ET DES RÈGLES (10 MIN.)

Par petits groupes de quatre, les jeunes échangent leurs points de vue sur les besoins et les règles qu'ils et elles ont formulés. Ils et elles choisissent les quatre Post-it qui leur paraissent les plus importants, et mettent les autres de côté. On peut aussi leur laisser cinq minutes supplémentaires pour chercher dans leur environnement quatre objets qui symbolisent ces quatre besoins ou règles.

3 PRÉSENTER LES BESOINS ET LES RÈGLES (10 MIN.)

Chaque groupe présente ses propositions (Post-it ou objets) devant la classe. La personne enseignante regroupe les Post-it et/ou les objets semblables sur un tableau au mur ou au centre de la pièce (*cluster*).

4 COMPARAISON AVEC LES DROITS HUMAINS (10 MIN.)

Les jeunes reçoivent le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils et elles identifient l'article qui correspond aux besoins et/ou aux règles relevés. La personne enseignante note l'article (p. ex. « droit à l'éducation ») sur un post-it et le dépose ou l'affiche à côté des besoins et/ou règles correspondants.

Pour les élèves plus jeunes, nous recommandons de travailler avec la « Déclaration universelle des droits de l'homme » en langage facile à lire et à comprendre : <https://bit.ly/dudh-simplifree>

5 CONCLUSION (5-10 MIN.)

Les jeunes disent à leurs camarades ce qui les a frappé·e·s ou étonné·e·s. La discussion doit leur permettre de prendre conscience des points importants :

- les droits humains se fondent sur les besoins fondamentaux de tous les êtres humains et doivent garantir à toute personne dignité, liberté et sécurité ;
- la Déclaration universelle des droits de l'homme est née dans des circonstances historiques particulières (plus d'information à ce sujet sur <https://www.amnesty.ch/fr/themes/droits-hu->

mains/droit-humain-background/introduction-aux-droits-humains) ;

- plusieurs droits humains doivent être pondérés les uns par rapport aux autres et peuvent se restreindre mutuellement (p. ex. droit à la liberté d'opinion et droit à la protection contre la discrimination). Regardez à ce sujet l'article 29 de la DUDH avec les élèves ;
- la DUDH est toujours actuelle, mais le monde a beaucoup changé depuis sa proclamation et de tout nouveaux domaines soulèvent des questions relatives aux droits humains (protection de l'environnement, numérisation, etc.).

POUR ALLER PLUS LOIN

Avec des élèves du secondaire II, il est recommandé de s'intéresser à la Constitution fédérale (préambule et articles 7 à 41). Les jeunes peuvent analyser la forme sous laquelle la DUDH a été reprise dans la Constitution, étudier à quelles conditions il est licite de restreindre des droits fondamentaux (art. 36) et chercher des exemples d'une telle restriction.

Avec les élèves du secondaire I, on peut réfléchir aux responsabilités individuelles qui découlent des besoins et des règles mentionnés. Ce peut aussi être l'occasion de formuler des principes pour la vie en classe et d'en faire un poster, ou de compléter la charte de classe si celle-ci existe déjà.

SOURCES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Amnesty International Section Suisse: Introduction aux droits humains. À consulter en ligne sur : www.amnesty.ch/fr/themes

Conseil de l'Europe: Repères – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes. À consulter en ligne sur : <https://www.coe.int/fr/web/compass>

Constitution fédérale de la Confédération suisse. À consulter en ligne sur : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr>



ACTIVITÉ N° 3

« APPROFONDIR UN THÈME/S'INTÉRESSER À UN ÉLÉMENT URBAIN »

Nous recommandons cette activité pour approfondir les réflexions amorcées en parcourant le Chemin des droits humains VISA VIS.

En petits groupes, les jeunes s'intéressent de plus près à un élément du paysage urbain qu'ils et elles ont rencontré sur le Chemin des droits humains VISA VIS. Les élèves le considèrent sous différentes perspectives, se demandent en quoi il est important pour les droits humains, formulent leurs propres opinions et expriment celles-ci dans une production.



OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Les élèves rassemblent différentes perspectives sur un élément urbain et se demandent en quoi il est important pour les droits humains.
- Les élèves prennent conscience de l'importance des droits humains dans les décisions qui conditionnent la forme d'une ville.



DURÉE

135 minutes ou plus. Recherches durant ou en dehors de la classe.



MATÉRIEL

- Carnet d'exploration du Chemin des droits humains VISA VIS, à commander sur: www.amnesty.ch/visavis
- Grande feuille de papier (p. ex. flipchart)
- Matériel pour écrire et présenter ses idées (p. ex. feutres, ciseaux, colle, magazines, etc.)

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

1 CHOISIR UN ÉLÉMENT URBAIN (15 MIN.)

Les jeunes choisissent un élément urbain qu'ils et elles ont rencontré sur le chemin de découverte et trouvé particulièrement intéressant. Ils et elles consultent les notes prises en effectuant les activités et relisent le texte qui concerne cet élément dans le Carnet d'exploration.

2 RASSEMBLER DIFFÉRENTES PERSPECTIVES (60-120 MIN.)

Les jeunes recueillent d'autres perspectives sur l'élément choisi et sur le droit humain correspondant, en s'interrogeant sur leur importance pour le quotidien et le vivre-ensemble, mais aussi sur les défis et questions que cela soulève. En option, les élèves peuvent utiliser les dimensions « hier – aujourd'hui – demain » pour orienter leurs recherches : comment cet élément urbain et ce thème des droits humains ont-ils évolué dans le temps, comment se présente la situation aujourd'hui, que pourrait-elle être dans le futur ? La dimension « ici – ailleurs » peut aussi être explorée. On veillera à produire des représentations nuancées et à rejeter les images stéréotypées. Les recherches peuvent se faire en ligne ou passer par des entretiens avec des ami·e·x·s, des membres de la famille, des passant·e·x·s ou des membres de certains groupes de la population. Pour les recherches en ligne, il peut être utile de consulter les sites web d'organisations et d'institutions actives dans les domaines auxquels se rapportent les droits humains étudiés.

3 REPRÉSENTER LES PERSPECTIVES (45-60 MIN.)

Les différentes perspectives qu'ont découvertes les jeunes sont représentées à travers une production, p. ex. un poster. Cette production doit aussi illustrer la perspective et la position des élèves elleux-mêmes, et ce qu'ils et elles trouvent intéressant dans l'élément et/ou le thème choisi. Pour terminer, chaque groupe présente sa production aux autres.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour approfondir cette activité, il vaut la peine de jeter un œil au projet « Dollar Street » de Gapminder : <https://www.gapminder.org/dollar-street>

SOURCES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Amnesty International, Section Suisse : plateforme présentant les différents thèmes relatifs aux droits humains. À consulter en ligne sur www.amnesty.ch/fr/themes

humanrights.ch : Les droits humains en bref. À consulter en ligne sur : <https://www.isdh.ch/fr/infoportal/les-droits-humains-en-un-coup-doeil/les-droits-humains-en-bref>

Pour des aspects particuliers des droits humains, vous pouvez aussi consulter les sites web d'institutions et organisations spécialisées.



ACTIVITÉ N° 4

« OÙ IRIONS-NOUS ? »

Nous recommandons cette activité pour approfondir les réflexions amorcées en parcourant le Chemin des droits humains VISA VIS.

À partir d'un poème, les jeunes formulent individuellement ou en petits groupes la vision qu'ils et elles se font d'un avenir digne d'être vécu. Ils et elles expriment cette vision dans une production (p. ex. essai, poster ou brève vidéo).



OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Les élèves sont capables d'exprimer leurs propres valeurs, préoccupations et visions de l'avenir à travers un scénario.
- Les élèves sont capables de ressentir et de manifester de l'empathie pour les besoins des autres et d'inclure ceux-ci dans leur propre vision de l'avenir.
- Les élèves ont conscience de faire partie de la société et formulent des propositions pour contribuer à celle-ci.



DURÉE

45-90 minutes



MATÉRIEL

- Carnet d'exploration du Chemin des droits humains VISA VIS, à commander sur: www.amnesty.ch/visavis
- Matériel selon le type de production à réaliser (p. ex. grandes feuilles de papier, matériel de bricolage, pâte à modeler, matériel vidéo)

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

1 LIRE LE POÈME (5 MIN.)

Les jeunes lisent le texte « Le chemin est en moi » à la fin du Carnet d'exploration. Ce texte se termine par le poème « Où irions-nous » de Kurt Marti.

2 IMAGINER DES SCÉNARIOS D'AVENIR (30-60 MIN.)

Les jeunes réfléchissent individuellement ou en petits groupes: quelle est leur vision d'un avenir qui vaut la peine d'être vécu? À quoi devrait ressembler le monde – ou plus concrètement, l'endroit où ils et elles habitent, dans lequel ils et elles aimeraient vivre? Comment réussir à bien vivre ensemble? Les jeunes choisissent les aspects de leurs visions qui leur tiennent particulièrement à cœur. Quels sont les défis à relever? Comment et par qui? Puis ils illustrent leur vision par une production (p. ex. essai, poster, vidéo en stop-motion).

3 PRÉSENTER LES VISIONS (10-30 MIN.)

Pour terminer, les jeunes se présentent mutuellement leurs visions. Ils et elles peuvent le faire de manière créative, par exemple en jouant le rôle d'un·e·x président·e·x fraîchement élu·e·x qui présente son projet aux médias et à la population (de leur commune, de la Suisse, du monde...). Pendant une minute, ils et elles doivent prononcer un discours convaincant sur la vision du futur exprimée dans leur production.

SOURCES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Une variante de cette activité est l'exercice « Nos perspectives d'avenir », voir ici: Conseil de l'Europe : Repères – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes. À consulter en ligne sur : <https://www.coe.int/fr/web/compass>



ACTIVITÉ N° 5

« CHANGER LE MONDE... AUTOUR DE CHEZ SOI »

Nous vous recommandons d'effectuer cette activité avec des élèves du secondaire II pour approfondir les réflexions amorcées en parcourant le Chemin des droits humains VISA VIS.

Les jeunes constituent des groupes d'expert-e-s qui doivent élaborer des propositions concrètes pour améliorer la qualité de vie dans leur quartier, leur village ou leur ville. Ils et elles se familiarisent avec les processus et instruments appliqués en Suisse pour initier des changements et les mener à bien. Ils et elles explorent les différentes modalités de participation politique pour communiquer leurs propositions et éventuellement s'en servir.



OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Les élèves sont capables de transposer leurs propres valeurs, préoccupations et visions de l'avenir dans des mesures d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- Les élèves sont capables de ressentir et de manifester de l'empathie pour les besoins des autres et de prendre ceux-ci en compte dans l'élaboration de leurs propositions.
- Les élèves ont conscience de faire partie de la société et de pouvoir participer activement à son développement.



DURÉE

70 minutes



MATÉRIEL

- Carnet d'exploration du Chemin des droits humains VISA VIS, à commander sur: www.amnesty.ch/visavis
- feutres
- grandes feuilles de papier (p. ex. flipchart)
- plateforme explicative sur la participation politique, à consulter en ligne sur: <https://www.easyvote.ch/fr/Savoir/politique-suisse/participation-politique>

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

1 CONCEVOIR DES MESURES (20 MIN.)

Les jeunes choisissent un élément urbain ou un droit humain qui a éveillé leur intérêt sur le Chemin des droits humains VISAVIS. Ils et elles consultent les notes prises durant l'activité et relisent le texte qui concerne cet élément ou ce droit.

En ayant en vue cet élément ou ce droit, ils et elles discutent en petits groupes de ce qu'il faudrait davantage prendre en considération ou améliorer dans leur quartier, leur village ou leur ville. Quelles mesures devraient être envisagées pour que tout le monde se sente bien et vive en harmonie? Y a-t-il quelque chose qui manque ou constitue un obstacle dans l'espace public? Cet obstacle peut n'affecter que certains groupes de personnes (p. ex. les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les personnes qui ne parlent pas bien le français, etc.). Les élèves se mettent d'accord sur trois mesures qu'ils et elles estiment importantes.

2 RECENSER LES POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION (25 MIN.)

Chaque groupe consulte le site web d'easyvote pour s'informer sur les différentes modalités de participation politique: <https://www.easyvote.ch/fr/Savoir/politique-suisse/participation-politique>

Les jeunes discutent avec leur groupe des instruments politiques les plus adaptés pour obtenir les changements souhaités, ainsi que des acteurs susceptibles d'être influencés (travail avec la population du quartier, médias, associations, etc.). Les mesures élaborées dans la première partie de l'exercice et le plan pour les mettre en œuvre sont notées/représentées visuellement sur le flipchart.

3 FAIRE UN DISCOURS (15 MIN.)

Les groupes d'expert·e·s présentent leurs propositions à travers un discours persuasif d'une minute.

4 CONCLUSION (15 MIN.)

D'autres informations peuvent venir compléter les différentes propositions lors d'une discussion avec l'ensemble de la classe: quelles sont les chances de succès d'une démarche politique? Y a-t-il d'autres voies prometteuses? La discussion doit permettre de constater que

- les jeunes de moins de 18 ans peuvent participer à la politique. Ils et elles ont p. ex. le droit de récolter des signatures en faveur d'une cause qui leur tient à cœur et de les remettre aux autorités compétentes. Il existe en de nombreux endroits des parlements des jeunes qui représentent leurs intérêts.
- certaines mesures visant à aménager l'espace public et à agir sur le vivre-ensemble (p. ex. la création d'un skate-park) nécessitent un long processus politique, alors que d'autres sont re-

lativement faciles à mettre en œuvre pour peu qu'on en prenne l'initiative et qu'on fasse preuve d'engagement (p. ex. l'organisation d'une fête de quartier).

- les différents acteurs peuvent avoir une influence sur la convivialité de l'espace public: p. ex. les médias locaux (en rendant compte de ce qui s'y passe), les individus (en s'engageant à titre privé, en participant à des manifestations et à des récoltes de signatures, en votant), les associations (en organisant des événements), les commerces (en fournissant des prestations en nature ou des services) et bien sûr les politicien·ne·x·s élu·e·x·s.

POUR ALLER PLUS LOIN

On peut encourager et aider les jeunes à passer à l'action pour concrétiser leurs propositions. Cette démarche permet d'expérimenter ce qu'est réellement la participation.

SOURCES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Conseil de l'Europe: Repères – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes. À consulter en ligne sur: <https://www.coe.int/fr/web/compass>

Les deux sites web ci-dessous fournissent des informations sur la participation politique:

Fédération Suisse des Parlements des Jeunes – FSPJ www.fspj.ch

Plateforme de la FSPJ pour la participation – www.engage.ch/fr

MATÉRIEL A

AIDE-MÉMOIRE – VARIANTE 1

Votre objectif :

Parcourez le Chemin des droits humains VISAVIS.

Consignes

1. Lisez ensemble le texte « C'est parti ! » dans le Carnet d'exploration aux pages 4 et 5.
2. Allez au poste de départ qui vous a été attribué. Il est indiqué sur la carte à la dernière page de votre Carnet.
3. Une fois au poste, lisez l'article du droit humain sur le panneau. Ouvrez ensuite le Carnet d'exploration à la page qui concerne ce poste. Lisez le texte et faites les activités indiquées.
4. Quand vous avez terminé, allez au poste de votre choix. Vous pouvez décider librement par où vous souhaitez passer. Choisissez les postes qui vous intéressent le plus.

Où et quand devons-nous nous retrouver ?

Votre accompagnateurice vous a donné un lieu et une heure de rendez-vous.

Inscrivez ici l'heure et l'endroit de ce rendez-vous :

Que faire si nous ne trouvons pas un poste ?

Les postes sont indiqués par des panneaux jaunes sur des supports de métal. Si vous ne trouvez pas un poste, appelez votre accompagnateurice.



AIDE-MÉMOIRE – VARIANTE 1

Votre objectif :

Parcourez le Chemin des droits humains VISAVIS.

Consignes

5. Lisez ensemble le texte « C'est parti ! » dans le Carnet d'exploration aux pages 4 et 5.
6. Allez au poste de départ qui vous a été attribué. Il est indiqué sur la carte à la dernière page de votre Carnet.
7. Une fois au poste, lisez l'article du droit humain sur le panneau. Ouvrez ensuite le Carnet d'exploration à la page qui concerne ce poste. Lisez le texte et faites les activités indiquées.
8. Quand vous avez terminé, allez au poste de votre choix. Vous pouvez décider librement par où vous souhaitez passer. Choisissez les postes qui vous intéressent le plus.

Où et quand devons-nous nous retrouver ?

Votre accompagnateurice vous a donné un lieu et une heure de rendez-vous.

Inscrivez ici l'heure et l'endroit de ce rendez-vous :

Que faire si nous ne trouvons pas un poste ?

Les postes sont indiqués par des panneaux jaunes sur des supports de métal. Si vous ne trouvez pas un poste, appelez votre accompagnateurice.

MATÉRIEL A

AIDE-MÉMOIRE – VARIANTE 2

Vous vous promenez avec votre groupe et vous visitez plusieurs postes du chemin de découverte «VISA VIS – le Chemin des droits humains».

Voici comment procéder :

1. Lisez le texte « C'est parti » à la page 4 du Carnet d'exploration. Il n'est pas nécessaire de lire le texte de la page 5.
2. Allez au poste de départ qui vous a été attribué. Il est indiqué sur la carte à la dernière page de votre Carnet.
3. Une fois au poste, lisez l'article du droit humain sur le panneau. Ouvrez ensuite le carnet d'exploration à la page qui concerne le poste et faites les activités. Pas besoin de lire le texte.
4. Quand vous avez terminé, allez au poste de votre choix. Vous pouvez décider librement par où vous souhaitez passer. Choisissez les postes qui vous intéressent le plus.

Où et quand devons-nous nous retrouver ?

Votre accompagnatrice vous a donné un lieu et une heure de rendez-vous.

Inscrivez ici l'heure et l'endroit de ce rendez-vous :

.....

Que faire si nous ne trouvons pas un poste ?

Les postes sont reconnaissables aux panneaux jaunes sur des supports de métal. Si vous ne trouvez pas un poste, appelez votre accompagnatrice.



AIDE-MÉMOIRE – VARIANTE 2

Vous vous promenez avec votre groupe et vous visitez plusieurs postes du chemin de découverte «VISA VIS – le Chemin des droits humains».

Voici comment procéder :

1. Lisez le texte « C'est parti » à la page 4 du Carnet d'exploration. Il n'est pas nécessaire de lire le texte de la page 5.
2. Allez au poste de départ qui vous a été attribué. Il est indiqué sur la carte à la dernière page de votre Carnet.
3. Une fois au poste, lisez l'article du droit humain sur le panneau. Ouvrez ensuite le carnet d'exploration à la page qui concerne le poste et faites les activités. Pas besoin de lire le texte.
4. Quand vous avez terminé, allez au poste de votre choix. Vous pouvez décider librement par où vous souhaitez passer. Choisissez les postes qui vous intéressent le plus.

Où et quand devons-nous nous retrouver ?

Votre accompagnatrice vous a donné un lieu et une heure de rendez-vous.

Inscrivez ici l'heure et l'endroit de ce rendez-vous :

.....

Que faire si nous ne trouvons pas un poste ?

Les postes sont reconnaissables aux panneaux jaunes sur des supports de métal. Si vous ne trouvez pas un poste, appelez votre accompagnatrice.